

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 24 Janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 18 Janvier 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉ : GAUTRON Julien

Secrétaire de séance : BRIENS Guillaume

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 24 Janvier 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Guillaume BRIENS,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2018,

1. Etude de faisabilité urbaine sur une stratégie d'évolution du bourg de Féole :

➤ Présentation de la 3^{ème} phase et fin de l'étude

L'étude de faisabilité urbaine sur une stratégie d'évolution du bourg de Féole arrivant à son terme, le Cabinet Urban'ism de Bourgueil (Indre et Loire), a présenté devant le Conseil Municipal les fiches actions sur les thématiques retenues.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces documents et valide cette étude qui va pouvoir, entre autres, servir de support pour défendre ce projet devant les partenaires financiers.

2. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications apportées aux statuts portant sur :
 - ✓ la suppression de la compétence « Actions en faveur des familles et personnes âgées : contribution au CLIC Reper'âge », l'EPCI ne reprenant que les actions collectives de prévention,
 - ✓ la suppression de compétences exercées de manière différenciée sur le territoire jusqu'à une date butoir ; ces compétences ayant été restituées par délibération du 19/07/2018 aux différentes communes concernées des ex Communautés de Communes :
 - ✚ Transport scolaire : organisateur secondaire du transport ;
 - ✚ Restauration à destination des établissements scolaires du 1er degré et des services à caractère intercommunal, hormis pour les communes ayant réalisé les investissements nécessaires pour la mise aux normes des bâtiments destinés à la production de repas dans le cadre scolaire ;
 - ✚ Création et gestion d'un service de portage à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou en convalescence au niveau du titre IV Autres compétences
 - ✓ la modification de la rédaction de la compétence : IV Autres compétences – Enfance jeunesse en retirant les mentions « périscolaire » et « extrascolaire » qui peuvent ne pas apparaître dans les statuts, ceci afin de simplifier et éviter toute nouvelle redéfinition ultérieure qui serait imposée par la loi ou un règlement,
 - ✓ la désignation nommément dans les statuts, des structures d'accueil Enfance jeunesse
- D'ADOPTER la version modifiée des statuts.

3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- **Avis sur les périmètres délimités des abords des monuments historiques de la commune**

Considérant les propositions de périmètres délimités des abords de l'Architecte des Bâtiments de France en date 19 juillet 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur les propositions de périmètres délimités des abords concernant le Château de l'Aubraye, pour la commune de la Réorthe.

4. Subventions 2019 versées aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire au Budget Primitif 2019 :
 - ✓ Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS :
 - Au CCAS de la commune 1 750.00 €
 - ✓ Article 6574 – Subventions aux Associations :
 - Foyer des jeunes de la Commune 500.00 €
 - Association « Le souvenir Vendéen de Clemenceau » 50.00 €
 - OCE Vendée (Subvention achat de livres) 250.00 €

5. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2018 sur les comptes 20, 21 et 23

Cette question est reportée à une séance ultérieure.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagé, la délivrance d'une concession dans le cimetière et l'exercice du droit de préemption urbain.

Fait à la Réorthe, le 30 Janvier 2019

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

